

**MADININA  
SAVATE DEFENSE**



*Fort, tranquille, utile et libre*

**SAVAT' PLAIR**

**SEUL ON VA PLUS VITE ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN**

**LA SAVATE BATÔN DEFENSE**

AU MILIEU DU 18<sup>e</sup> SIECLE, EXISTAIT EN FRANCE UNE REDOUTABLE METHODE DE DEFENSE  
APPELEE **SAVATE**.

NEE DANS LA RUE, ELLE COMPRENAIT TOUS LES COUPS POSSIBLES POUR METTRE UN  
ADVERSAIRE HORS D'ETAT DE NUIRE : PERCUSSIONS AVEC TOUTES LES PARTIES DU CORPS, MAIS  
AUSSI DES SAISIES, CLES, ETRANGLEMENTS, PROJECTIONS ET IMMOBILISATIONS, AINSI QUE  
L'UTILISATION DE LA CANNE OU DU BATON,  
CE QUI LA RENDAIT TERRIBLEMENT EFFICACE.

SA MUTATION EN SPORT DE COMBAT EN 1830 (Boxe Française) A CONDUIT A ECARTER TOUTES LES  
TECHNIQUES RISQUANT DE NUIRE A L'INTEGRITE DES PRATIQUANTS.

EN 1994, LE COMITE DIRECTEUR FEDERAL DECIDE DE RELANCER UNE DISCIPLINE DONT  
L'OBJECTIF PRINCIPAL, EN PLUS D'UNE PRATIQUE SPORTIVE, SERAIT

**L'AUTO DEFENSE.**

POUR CE FAIRE, IL FUT CREE UNE COMMISSION NATIONALE DE SAVATE COMPOSEE DE  
CHERCHEURS AYANT UN HAUT NIVEAU EN B.F. ET MAITRISANT PARFAITEMENT LES TECHNIQUES  
DE DEFENSE.

CETTE COMMISSION APRES DES ANNEES DE RECHERCHE A MIS AU POINT CETTE METHODE  
APPELEE **SAVATE DEFENSE**, puis **SAVATE BATON DEFENSE** MAIS QUI N'EST NI PLUS NI MOINS QUE  
LA « **SAVATE** » DE NOS ANCIENS, LE MOT « **DEFENSE** » ETANT DESTINE A INTERESSER UN PUBLIC  
PLUS ECLECTIQUE.

L'ENTRAINEMENT VISE A DEVELOPPER LES CAPACITES REACTIONNELLES DU PRATIQUANT FACE A  
UNE AGRESSION.

DIFFERENTS ASPECTS SERONT ABORDES:

- LA CONDITION PHYSIQUE
- L'APPRENTISSAGE TECHNIQUE
- L'ASPECT PSYCHOLOGIQUE
- LA SECURITE DES PRATIQUANTS
- LA LEGITIME DEFENSE.

**LES CONDITIONS DE PRATIQUE**

L'AGE MINIMUM EST **DE 16 ANS**

LA SAVATE PEUT ETRE PRATIQUEE SUR N'IMPORTE QUELLE SURFACE  
LA TENUE (LE BOURGERON) EST COMPOSEE D'UNE VESTE EN TOILE OU D'UN T.SHIRT, ET D'UN  
PANTALON NOIR,  
DE GANTS DOIGTS LIBRES, DE CHAUSSURES de BOXE FRANCAISE.

LES PROTECTIONS:

COQUILLE ET PROTEGE-TIBIAS SONT **OBLIGATOIRES**

**L'ENSEIGNEMENT QUE VOUS RECEVREZ PORTERA SUR :**

LES BASES DE LA BOXE FRANCAISE  
UN ENTRAINEMENT APPROFONDI EN SAVATE DEFENSE  
DES TECHNIQUES SPECIFIQUES  
A LA PROTECTION PERSONNELLE ET D'AUTRUI  
LE CADRE LEGAL D'UTILISATION.

**2 DVD savate défense sont à disposition au prix de 20€ chacun.**

## **Les entrainements ont lieu :**

**LUNDI de 19h30 à 21h30 : Maison des Sports, Crosma, pointe de la Vierge, FDF**

**MARDI et JEUDI de 19h à 21h au Club Nautique de Schœlcher.**

**MERCREDI 19h - 21h et VENDREDI 19h30 – 21h30**

GANTS, COQUILLE ET PROTEGE-TIBIAS OBLIGATOIRES

## **REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB :**

### **« MADININA SAVATE DEFENSE (MSD)**

#### **LES COULEURS DU CLUB SONT ROUGE ET NOIR**

1. L'objectif du club **« MSD »** est la pratique et la promotion de la Savate Défense
2. Aucune différenciation à caractère discriminatoire ne sera tolérée (**art. 1 des statuts**)
3. L'adhésion au club implique tolérance, respect des règles, respect des autres, ainsi que du règlement intérieur du club.
4. La licence est obligatoire.
5. Les pratiquants doivent se procurer la tenue dès lors qu'ils sont certains de continuer la pratique (veste ou T-shirt rouge et pantalon noir + équipements)
6. La tenue doit être **propre** et en bon état, et est obligatoire pour les examens et stages.
7. Le port de chaussures non conformes est interdit sur le tapis.
8. Le port de bijoux est interdit pendant la pratique, par mesures de sécurité.
9. Les pratiquants portant des lunettes sont invités à porter des lentilles de contact.
10. **La coquille, les gants, les chaussures et les protège-tibias sont obligatoires.**
11. Les pratiquants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par le professeur. **Vous ne devez pas reproduire chez vous ce que vous faites à la salle !**
12. **La cotisation annuelle est payable à l'inscription en début de saison ; voir modalités sur la grille des tarifs votée et adoptée lors de l'AG du 30 juin 2009.**
13. **Les tarifs ne sont pas négociables, et sont valables, que vous preniez un ou trois cours par semaine ; et les forfaits non cumulables.**
14. **Il n'y a pas de remboursement en cas d'arrêt en cours d'année.**
15. Tout mois commencé est dû, la cotisation mensuelle est payable en début de mois.
16. **Le non paiement des cotisations est un motif de radiation du club (art.2 des statuts)**
17. Les pratiquants doivent impérativement laisser leurs coordonnées au secrétariat.
18. **Un comportement incorrect (antisportif ou immoral) peut être motif de radiation. (art.2 des statuts).**
19. Le certificat médical est obligatoire et doit être présenté en début de saison ; **le club décline toutes responsabilités en cas de pratique sans certificat médical.**
20. **L'utilisation et la consommation de produits dopants ou illicites sont des motifs graves de radiation.**

LES COURS SONT DISPENSES PAR DES MONITEURS et un INSTRUCTEUR B.E et D.E